



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	11	15

**Objet :**

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-trois janvier à 19 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

**Date de la convocation :** 18 Janvier 2023

**Présents :** N'fissa BENSAID, Florian BOISSIN, Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Corinne LEFEBVRE, Luc VINCENT, Elisabeth VIOLA, Roland VIOLA, Laure ZEROUALI ;

**Absent :** Carole GALINY, Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT,

**Absent représenté :** Stéphane MATEO (procuration à Albachir EL KHALFI) , Manon BLOQUE (procuration à Corinne LEFEBVRE), Sabine HUGUES (procuration à Florian BOISSIN), Jacques CORCESSIN( procuration à Nicolas CARTAILLER)

**Secrétaire de séance :** Laure ZEROUALI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2022 ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** le Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Décembre 2022.

Le secrétaire de séance,  
Laure ZEROUALI

Délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Nicolas CARTAILLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)